

Chef de poste en sécurité privée

RNCP37463 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	DSP — Diplôme de spécialisation professionnelle
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42854, 32154
Code(s) ROME	K2502, K1705, K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

CY CERGY PARIS UNIVERSITE · SIRET : 13002597600015

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le diplôme de spécialisation professionnelle est un diplôme situé au niveau 4 de la grille française de qualifications, et délivré par un établissement de l'enseignement supérieur après une formation d'une année après le baccalauréat. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré. Son accès est sélectif. Sa finalité première est l'insertion professionnelle immédiate. De ce fait il atteste un ensemble de compétences correspondant à une cible professionnelle, et comprend un volume important de mise en situation professionnelle.

Les contenus permettant d'obtenir la carte professionnelle relative au Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS) sont encapsulés dans le parcours complet préparatoire au DSP « Chef de poste en sécurité privée ».

Le parcours permet ainsi de suivre :

- les enseignements concernant la carte professionnelle et de l'obtenir sous réserve de réussite à l'examen
- les enseignements correspondant à la partie encadrement pour le futur chef de poste.

La certification DSP se positionne entre le BAC Pro « Métiers de la Sécurité » et le BTS « Management Opérationnel de la Sécurité ».

L'emploi visé de chef de poste en sortie de DSP est lui positionné entre l'Agent de Prévention et de Sécurité et le chef de site.

Etant donné, d'une part, la nécessité d'une autorisation préalable d'entrée en formation avant de commencer la formation du TFP APS, et d'autre part, l'obligation d'avoir la carte professionnelle pour exercer toute activité, le planning du parcours intègre, dans un premier temps, le temps de demande et d'obtention de l'autorisation préalable avant le TFP APS, et dans un second temps, le délai d'obtention de la carte professionnelle avant de laisser partir les étudiants en stage en entreprise. Ceci afin que les étudiants puissent exercer des missions directement en lien avec la certification.

L'activité des chefs de poste en sécurité privée s'exerce H24, 7/7, les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes. Elle peut s'effectuer en poste de sécurité et/ou en mobilité. Le port d'une tenue professionnelle est obligatoire sauf exception, et un dispositif d'alarme ou de protection du travailleur isolé (DATI, PTI, ...) peut être requis. L'activité s'effectue généralement sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique direct (responsable d'exploitation, chef de secteur, ...).

Les Chefs de poste en sécurité privée devront parfois, dans le respect de la loi et des consignes, faire face à des situations conflictuelles ou à risque, et réagir de façon appropriée pour mener la mission à bien. Une autre partie de

l'activité consiste à avoir pour missions : la prévention des incendies ; la sensibilisation des employés en matière de sécurité contre l'incendie et d'assistance à personnes ; l'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie ; l'alerte et l'accueil des secours ; l'évacuation du public ; l'intervention précoce face aux incendies ; l'assistance à personnes ; l'exploitation du PC de sécurité incendie.

ACTIVITÉS VISÉES

- Organisation de la sûreté et de la sécurité des biens et des personnes
- Mise en œuvre des mesures de prévention et de sécurité
- Gestion de la sécurisation des sites
- Gestion des conflits et des situations conflictuelles
- Prévention des risques terroristes
- Maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des dispositifs de sécurité incendie
- Mise en œuvre du secours à victime et de l'assistance à personnes
- Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité
- Gestion d'une équipe
- Gestion de planning.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et/ou en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles.

Communiquer à l'écrit et à l'oral en contexte professionnel

- Rédiger un texte, compte rendu, projet, lettre selon les normes de la communication et de l'usage de la langue.
- Prendre la parole en contexte professionnel en respectant les codes et usages.
- Communiquer dans une langue étrangère.
- Se servir des outils numériques en lien avec un champ professionnel.

Sécuriser des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisations des interventions

- Utiliser les caméras et systèmes de télésurveillance, en suivant les procédures, afin de détecter tout risque potentiel sur les biens, les lieux et les personnes et d'y répondre de façon appropriée
- Gérer le déclenchement d'une alarme, en suivant le protocole indiqué, afin de faire cesser le trouble détecté
- Réaliser un appel des secours extérieurs, en cernant le risque observé, afin d'obtenir un renfort adapté à la situation constatée
- Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation
- Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection
- Analyser et exploiter les images ou alarmes d'un système de vidéoprotection

Mettre en œuvre des mesures de prévention et de sécurité dans l'objectif de prévenir les risques, sécuriser les sites et protéger les biens et les personnes

- Appliquer la réglementation en matière de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP)
- Garantir l'application des procédures QSE (qualité, sécurité et environnement)
- Veiller au respect des consignes de sécurité par les salariés de l'entreprise
- Détecter les dysfonctionnements techniques et matériels en inspectant afin d'y remédier et de prévenir d'éventuel risques incendie
- Prévenir et réagir aux incendies en utilisant les procédures adaptées afin de répondre de façon appropriée à l'incident et à ses conséquences éventuelles notamment dans le cadre de l'assistance aux personnes et aux premiers secours
- Gérer le système de sécurité incendie, en exploitant ses données et informations, afin d'éviter les incidents et/ou intervenir en cas de problème
- Analyser chaque dysfonctionnement ou non-conformité et proposer des actions correctives.
- S'assurer de l'entretien réglementaire et du fonctionnement des équipements de sécurité (ascenseur, extincteurs...)
- Mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection, en tenant compte de l'environnement d'intervention notamment pendant les rondes de sécurité, dans le but d'assurer la sécurité des biens et des personnes

- Mettre en place un dispositif de sécurisation de grands rassemblements (festifs, sportifs ou culturel) en observant et évaluant la zone afin d'éviter tout incident (débordement, attentat, incendie...)
- Garantir la sécurité des biens et des personnes
- Accueillir et orienter des personnes, des groupes, des publics
 - Accompagner ou rechercher des personnes dans divers locaux internes ou externes
 - Recenser / enregistrer des données / des informations liées à la nature des activités
 - Appliquer et faire respecter les règles et consignes en cas d'incendie, empêcher et sécuriser l'accès aux lieux, donner les premiers secours et faire appel aux secours
 - Rédiger des notes relatives à ces contrôles et/ou interventions (observations, relevé d'incident, pointages des entrées/sorties,)
 - Effectuer la surveillance dans un périmètre donné en gérant les entrées et sorties en fonction de la politique sécuritaire de l'établissement, ou dans une zone plus large nécessitant des rondes régulières, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et lutter contre les dégradations, sabotages, vols et agressions
- Gérer les conflits et les situations conflictuelles
- Détecter une situation potentielle de conflit, en comprendre l'origine pour analyser la situation
 - Répertorier les solutions possibles et leurs conséquences et ainsi déterminer les moyens d'actions adéquats
 - Prévenir les conflits, anticiper les conséquences en déterminant les moyens d'évaluations pour mettre en œuvre la solution choisie
 - Gérer les conflits (notamment agression verbale) en adoptant une communication appropriée et un comportement adapté (notamment par des techniques verbales) afin de traiter efficacement la situation, en vue d'une sortie de crise
- Prévenir les risques terroristes
- Renforcer la surveillance aux abords des installations et bâtiments désignés
 - Contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants
 - Renforcer la surveillance interne et limiter les flux (dont interdiction de zone)
 - Restreindre voire interdire le stationnement et/ou la circulation aux abords des installations et bâtiments désignés
 - Mettre en place les mesures exceptionnelles de sécurité en cas de risque d'attentat en analysant des comportements potentiellement dangereux afin de faciliter l'intervention des forces de l'ordre
 - Identifier les profils types de terroristes (notamment Vigipirate) ou de leurs agissements selon le mode opératoire choisi (l'attentat aveugle, la prise d'otages, risques chimiques), en utilisant les techniques conseillées, dans le but de permettre une intervention des forces de police adaptée à la menace
 - Analyser le danger détecté (notamment utilisation d'armes de poing ou d'explosifs), en appliquant le bon mode opératoire, afin de répondre efficacement à la situation identifiée
 - Se protéger et protéger les autres en appliquant les procédures conseillées, afin de permettre une intervention sécurisée des forces de l'ordre
 - Tester l'efficacité des plans de sûreté, les adapter en fonction de l'évolution des menaces et vulnérabilités
 - Procéder à des exercices ou des tests, si besoin avec les autorités locales, pour mesurer la pertinence des plans élaborés et des mesures de sûreté conçues pour les améliorer ou renforcer leur efficacité
- Gérer et animer une équipe de sécurité
- Préparer et mettre en œuvre une prestation de sécurité
 - Mobiliser les équipes et équipements adéquats pour surveiller les lieux ainsi que le matériel
 - Coordonner l'activité de l'équipe de sécurité
 - Gérer les plannings (notamment sur les périodes d'astreintes)
 - Superviser des interventions de sécurité, qu'elles soient réalisées en interne ou par des prestataires extérieurs : information et formation à la réglementation interne de l'entreprise, consignes en cas d'évacuation d'urgence, formations aux gestes de premiers secours, organisation des débriefings, signalement des événements sécurité sur une main courante...
 - Rédiger et mettre en forme des notes, documents et/ou rapports, relatifs à son domaine de compétence.

Blocs de compétences

RNCP37463BC01 — Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle.
- S'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP37463BC02 — Communiquer à l'écrit et à l'oral en contexte professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Rédiger un texte, compte rendu, projet, lettre selon les normes de la communication et de l'usage de la langue.
- Prendre la parole en contexte professionnel en respectant les codes et usages.
- Communiquer dans une langue étrangère.
- Se servir des outils numériques en lien avec le champ professionnel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP37463BC03 — Sécuriser des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisations des interventions

LISTE DE COMPÉTENCES

- Utiliser les caméras et systèmes de télésurveillance, en suivant les procédures, afin de détecter tout risque potentiel sur les biens, les lieux et les personnes et d'y répondre de façon appropriée;
- Gérer le déclenchement d'une alarme, en suivant le protocole indiqué, afin de faire cesser le trouble détecté
- Réaliser un appel des secours extérieurs, en cernant le risque observé, afin d'obtenir un renfort adapté à la situation constatée;
- Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation
- Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection;
- Analyser et exploiter les images ou alarmes d'un système de vidéoprotection.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP37463BC04 — Mettre en œuvre des mesures de prévention et de sécurité dans l'objectif de prévenir les risques, sécuriser les sites et protéger les biens et les personnes

LISTE DE COMPÉTENCES

- Appliquer la réglementation en matière de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP);
- Garantir l'application des procédures QSE (qualité, sécurité et environnement);
- Veiller au respect des consignes de sécurité par les salariés de l'entreprise;
- Détecter les dysfonctionnements techniques et matériels en inspectant afin d'y remédier et de prévenir d'éventuel risques incendie;
- Prévenir et réagir aux incendies en utilisant les procédures adaptées afin de répondre de façon appropriée à l'incident et à ses conséquences éventuelles notamment dans le cadre de l'assistance aux personnes et aux premiers secours;
- Gérer le système de sécurité incendie, en exploitant ses données et informations, afin d'éviter les incidents et/ou intervenir en cas de problème;
- Analyser chaque dysfonctionnement ou non-conformité et proposer des actions correctives;
- S'assurer de l'entretien réglementaire et du fonctionnement des équipements de sécurité (ascenseur, extincteurs...);
- Mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection, en tenant compte de l'environnement d'intervention notamment pendant les rondes de sécurité, dans le but d'assurer la sécurité des biens et des personnes;

- Mettre en place un dispositif de sécurisation de grands rassemblements (festifs, sportifs ou culturel) en observant et évaluant la zone afin d'éviter tout incident (débordement, attentat, incendie...).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP37463BC05 — Garantir la sécurité des biens et des personnes

LISTE DE COMPÉTENCES

- Accueillir et orienter des personnes, des groupes, des publics;
- Accompagner ou rechercher des personnes dans divers locaux internes ou externes;
- Recenser / enregistrer des données / des informations liées à la nature des activités;
- Appliquer et faire respecter les règles et consignes en cas d'incendie, empêcher et sécuriser l'accès aux lieux, donner les premiers secours et faire appel aux secours;
- Rédiger des notes relatives à ces contrôles et/ou interventions (observations, relevé d'incident, pointages des entrées/sorties);
- Effectuer la surveillance dans un périmètre donné en gérant les entrées et sorties en fonction de la politique sécuritaire de l'établissement, ou dans une zone plus large nécessitant des rondes régulières, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et lutter contre les dégradations, sabotages, vols et agressions.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP37463BC06 — Gérer les conflits et les situations conflictuelles

LISTE DE COMPÉTENCES

- Détecter une situation potentielle de conflit, en comprendre l'origine pour analyser la situation;
- Répertorier les solutions possibles et leurs conséquences et ainsi déterminer les moyens d'actions adéquats;
- Prévenir les conflits, anticiper les conséquences en déterminant les moyens d'évaluations pour mettre en œuvre la solution choisie;
- Gérer les conflits (notamment agression verbale) en adoptant une communication appropriée et un comportement adapté (notamment par des techniques verbales) afin de traiter efficacement la situation, en vue d'une sortie de crise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP37463BC07 — Prévenir les risques terroristes

LISTE DE COMPÉTENCES

- Renforcer la surveillance aux abords des installations et bâtiments désignés;
- Contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants;
- Renforcer la surveillance interne et limiter les flux (dont interdiction de zone);
- Restreindre voire interdire le stationnement et/ou la circulation aux abords des installations et bâtiments désignés;
- Mettre en place les mesures exceptionnelles de sécurité en cas de risque d'attentat en analysant des comportements potentiellement dangereux afin de faciliter l'intervention des forces de l'ordre;
- Identifier les profils types de terroristes (notamment Vigipirate) ou de leurs agissements selon le mode opératoire choisi (l'attentat aveugle, la prise d'otages, risques chimiques), en utilisant les techniques conseillées, dans le but de permettre une intervention des forces de police adaptée à la menace;
- Analyser le danger détecté (notamment utilisation d'armes de poing ou d'explosifs), en appliquant le bon mode opératoire, afin de répondre efficacement à la situation identifiée;
- Se protéger et protéger les autres en appliquant les procédures conseillées, afin de permettre une intervention sécurisée des forces de l'ordre;
- Tester l'efficacité des plans de sureté, les adapter en fonction de l'évolution des menaces et vulnérabilités;
- Procéder à des exercices ou des tests, si besoin avec les autorités locales, pour mesurer la pertinence des plans

élaborés et des mesures de sûreté conçues pour les améliorer ou renforcer leur efficacité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP37463BC08 — Gérer et animer une équipe de sécurité

LISTE DE COMPÉTENCES

- Préparer et mettre en œuvre une prestation de sécurité;
- Mobiliser les équipes et équipements adéquats pour surveiller les lieux ainsi que le matériel;
- Coordonner l'activité de l'équipe de sécurité;
- Gérer les plannings (notamment sur les périodes d'astreintes);
- Superviser des interventions de sécurité, qu'elles soient réalisées en interne ou par des prestataires extérieurs : information et formation à la réglementation interne de l'entreprise, consignes en cas d'évacuation d'urgence, formations aux gestes de premiers secours, organisation des débriefings, signalement des événements sécurité sur une main courante...
- Rédiger et mettre en forme des notes, documents et/ou rapports, relatifs à son domaine de compétence.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'activité de cet emploi consiste à exercer ses missions au sein de sociétés de sécurité privée (entreprises prestataires répondant à des besoins chez des donneurs d'ordre), d'entreprises (emploi direct dans des services internes de sécurité), dans les structures d'hébergements ou de soins,... en contact avec différents intervenants et institutionnels (publics, police, gendarmerie, pompiers, ...). La taille de ces entreprises varie selon le secteur (événementiel, transport et logistique, industrie, tertiaire, grande distribution, commerce, ...), le mode d'organisation, le type de public (clients, visiteurs) et d'équipement (télésurveillance, ...). Elle s'exerce H24, 7/7, les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes. L'activité peut s'effectuer en poste de sécurité et/ou en mobilité. Le port d'une tenue professionnelle est obligatoire sauf exception, et un dispositif d'alarme ou de protection du travailleur isolé (DATI, PTI, ...) peut être requis.

L'activité s'effectue généralement sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique direct (responsable d'exploitation, chef de secteur, ...). L'activité devra parfois, dans le respect de la loi et des consignes, faire face à des situations conflictuelles ou à risque, et réagir de façon appropriée pour mener la mission à bien.

Une autre partie de l'activité consiste à avoir pour missions : la prévention des incendies ; la sensibilisation des employés en matière de sécurité contre l'incendie et d'assistance à personnes ; l'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie ; l'alerte et l'accueil des secours ; l'évacuation du public ; l'intervention précoce face aux incendies ; l'assistance à personnes ; l'exploitation du PC de sécurité incendie.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chef de poste en sécurité privée.

Chef de poste en sécurité en événementiel.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les activités privées de sécurité sont réglementées et codifiées dans le code de sécurité intérieure (livre VI du CSI). La loi du 18 mars 2003 et son décret d'application du 3 août 2007 exige la délivrance d'une carte professionnelle à tout agent voulant exercer professionnellement des missions de sécurité privée. Cette carte, délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), est conditionnée d'une part par le respect des conditions de moralité et d'autre part par le suivi d'une formation donnant aptitude professionnelle. Cette formation doit être conforme au référentiel préalablement validée par la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) et être conforme au chapitre IV de l'arrêté du 27 juin 2017, modifié.

- Décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983

réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes et de vidéo protection

- Art 75 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 instaurant le principe d'une carte professionnelle obligatoire pour les salariés exerçant une activité de sécurité privée
- Décret n°2009-137 du 9 février 2009 définissant les modalités d'obtention d'une carte
- Décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité
- Décret n° 2012-870 du 10 juillet 2012 relatif au Code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités privées de sécurité
- Arrêté du 27 février 2017, relatif à la formation continue des agents privés de sécurité
- Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité
- Arrêté du 28 septembre 2018 relatif aux conditions particulières d'acquisition, de détention et de conservation des armes susceptibles d'être utilisées pour l'exercice de certaines activités privées de sécurité)
- Article 19 à 39 de la loi 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés.

Le Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS) est délivré dans le cadre du parcours complet préparant au DSP (sous réserve de validation de la partie concernant le TFP APS) selon la fiche RNCP 36648

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 013 €
-------------------------	---------

Selon la branche	6 000 € – 11 355 €
------------------	--------------------

Prise en charge	Branches concernées
9 013 €	Valeur par défaut · 205 branches
11 355 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
10 883 €	CPNE Casinos, CPNEF de l'Exploitation cinématographique et de la Distribution de films
10 515 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
7 511 €	CPNEFP de la Prévention Sécurité
6 500 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2028
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)
RS5641

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37463/>